



@ATAC

VOL. 09-01F
5 JUIN 2009

Le bulletin électronique de l'Association du transport aérien du Canada

@ATAC est de retour en ligne

Suite à une absence prolongée, @ATAC nous revient avec une nouvelle mise en page plus dynamique. Le bulletin ATAC sera maintenant publié plus régulièrement et présentera, pour le bénéfice de ses membres, des résumés des questions sur lesquelles ATAC se penche présentement. N'hésitez pas de communiquer avec nous pour recevoir plus d'information sur ces propos.

Vous pouvez nous joindre au téléphone au 613-233-7727 ou par courriel.

John McKenna, président et chef de la direction, poste 313, jmckenna@atac.ca

Mike Skrobica, Vice-président - Affaires monétaires de l'industrie, poste 310, mikes@atac.ca

Les Aalders, Vice-président - Opérations, poste 308, laalders@atac.ca

Wayne Gouveia, Vice-président - Aviation commerciale générale, poste 309, wgouveia@atac.ca

Vos commentaires sont les bienvenus.

ATAC s'oppose au projet de loi C-310

ATAC a manifesté sa ferme opposition envers le projet de loi privé C-310 parrainé par un député du NPD. Ce projet de loi de nature punitive, intitulé Loi visant l'attribution de certains droits aux passagers aériens, fut présenté le 10 février 2009 et adopté en deuxième lecture le 13 mai. ATAC se présentera devant le Comité permanent des transports, des infrastructures et des collectivités pour lui faire part que ce projet de loi résulterait en une augmentation des prix, une réduction de services dans les régions éloignées et compromettrait la sécurité des passagers. L'étude du projet de loi par le comité a été reportée à l'automne.

ATAC s'implique dans la consultation sur le frais de survol aux E.U. ATAC a déjà remporté deux batailles juridiques contre le FAA sur ce litige.

Michael Skrobica, VP, Affaires monétaires de l'industrie

Alerte PCTIA en C.B.

Modifications des tarifs d'écoles d'aviation en C. B.

Une source d'inquiétude est l'indexation des tarifs associés aux programmes, tels: - l'ensemble des charges payées au PCTIA, basé sur les revenus 2008, incluant les coûts d'enregistrement, les frais de programme, et les remises de fonds d'assurances pour enseignement comprenant l'utilisation d'équipement.

ATAC travaille en collaboration avec l'Association canadienne des hélicoptères pour élaborer une stratégie afin de mater les initiatives du PCTIA.

Phase II Santé Canada

Les programmes de gestion de l'eau potable

Santé Canada a maintenant approuvé tous les programmes de gestion d'eau potable pour les 4 compagnies aériennes en Phase II. Le processus de vérification a été entamé pour les opérateurs de la Phase I.

Wayne Gouveia, VP, Aviation commerciale générale

Étude sectorielle. Un projet HRSDC / CAM / ATAC

Rob Malatest et associés ont été engagés en tant que gestionnaires de l'Étude sur les ressources humaines des pilotes professionnels au Canada. Le comité exécutif fut constitué et a eu une première réunion afin de guider l'orientation du projet. La première rencontre avec des membres de l'industrie a eu lieu le jeudi, 11 juin aux locaux du CQFA à Dorval. Nous tenons à remercier toutes les compagnies qui ont participé à cette rencontre.

Projet Opportunités Inde

La Phase III du projet de parrainage d'une mission d'accueil au Canada fut approuvée par le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada. Cependant, le comité a décidé de changer de stratégie et préfère appuyer une mission extérieure vers l'Inde plutôt que d'accueillir une délégation indienne au Canada.

Sous-comité sur les marchandises dangereuses

Le sous-comité en formation sur les marchandises dangereuses a décidé de s'investir dans un projet pour développer des normes de formation en vue d'épauler les instructeurs en manipulation de marchandises dangereuses.

Wayne Gouveia, VP, Aviation commerciale générale

Vol par visibilité réduite (RVOP)

Grâce aux efforts considérables de l'ATAC et de ses membres, Transport Canada et NAV Canada progressent dans le dossier des RVOP. Malgré le fait que ce fût l'objet de conversations depuis un certain temps, ce n'est qu'en mars de cette année que les exigences furent mises en place. Malheureusement une certaine confusion à ce sujet court toujours et a provoqué une vive consternation parmi les transporteurs affectés. Depuis lors, nous avons tenu plusieurs rencontres à l'interne avec le comité d'opérations de vol de l'ATAC, ainsi qu'avec TC et NAV Canada. Durant la réunion du 8 mai, Aviation civile TC s'est engagé à réaliser les cinq points suivants: 1) une révision du matériel CFS GEN; 2) une révision du matériel CAP GEN; 3) de nouveaux AC dans les publications aéronautiques de procédures spéciales lors de vols en visibilité réduite ou basse; 4) les conditions pour l'utilisation de véhicules " Suivez-moi" comme une exemption permanente (en attente de modifications des règlements); et 5) un document maître FAQ. Ces documents sont maintenant disponibles et ont été distribués. Advenant que vous n'avez pas reçu ces documents et que vous vous y intéressez, svp contactez Les Aalders à laalders@atac.ca.

Les Aalders, VP, Opérations

À INSCRIRE DANS VOS AGENDAS DÈS MAINTENANT

75e Assemblée générale annuelle de l'ATAC

et le Salon des exposants

du 15 au 17 novembre 2009

l'Hôtel Hilton et le Centre des congrès de Québec

"L'Aviation dans une économie en redressement"

SVP visitez notre site internet pour une esquisse préliminaire de notre programme, des précisions quant aux accommodations ainsi que d'autres informations pertinentes.

<http://www.atac.ca/en/events/agm/index.html>

Pour de l'information concernant les commandites et le salon des exposants, SVP communiquez par courriel avec Debbie Simpson au atac@atac.ca ou par téléphone 613-233-7727 poste 212, ou visitez notre site web.

Joignez-vous à nous pour célébrer le 75e anniversaire de l'ATAC!

Lac-à-la-Tortue

Transports Canada a fait émettre un NOTAM le 16 juin qui stipule que les vols touristiques commerciaux (VTC) sur le Lac-à-la-Tortue sont désormais interdits les fins de semaines et jours fériés et limités à des heures très restreintes les jours de semaine. Cette décision surprenante est imposée après le début de l'exploitation de la saison 2009 et menace sérieusement les deux exploitants qui opèrent en toute légalité. Il est tout-à-fait irresponsable d'agir de la sorte alors que les autorités de TC s'étaient engagées à émettre des restrictions raisonnables et à donner un préavis suffisant aux exploitants. Ces derniers désiraient disposer d'assez de temps pour s'ajuster en conséquence, notamment dans leurs négociations avec les opérateurs de tours dont les contrats sont normalement signés de six à 12 mois avant le début de la saison. L'ATAC a formellement demandé au ministre de retirer ce NOTAM.

John McKenna, Président et chef de la direction